

confi
nement
J+47

47^{ème} jour de confinement

l'épidémie ne passera pas par nous

1^{er} mai confiné
Muguet utile
pour la
Fête
des travailleurs



Déconfinement Réouverture des écoles

Si rien ne change dans le protocole inapplicable de l'État
ne nous pouvons pas réouvrir les écoles le 12 mai



Le déconfinement est un épisode logique dans le déroulement de cette crise sanitaire majeure. Et dans ce cadre, **la réouverture progressive des écoles est un besoin évident**. D'abord pour assurer une reprise de l'enseignement pour tous et garantir à chacun l'accès à l'éducation, ensuite, parce qu'il s'agit bien de cela aussi, pour permettre aux parents qui y sont tenus de reprendre le travail afin de ne pas paralyser plus longtemps une économie en train de s'asphyxier pour cause de confinement.

A Septèmes, nous prenons très à cœur l'exercice de notre compétence centrale, les écoles, "la prunelle de nos yeux", comme nous l'écrivions il y a encore quelques temps.

Alors, sans bruit, en dehors des tapages médiatiques, avec sérieux, depuis plusieurs semaines, nous travaillons et anticipons chaque scénario possible pour cette réouverture. Nous consultons les parents d'élèves, travaillons avec les enseignants, les personnels municipaux et leurs représentants. Nous étions en train de prendre toutes les dispositions pour ouvrir progressivement et au mieux nos écoles.

Bien sûr aussi, nous mettions à cette réouverture progressive une condition indépassable : que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire des élèves, de leurs parents, des enseignants, des personnels administratifs et des personnels municipaux.

Ces dispositions s'entendaient bien évidemment avec un engagement de l'État à hauteur des responsabilités qui sont les siennes en ce qui concerne l'éducation nationale.

Mais, encore une fois, l'État se défile et n'assume pas ses responsabilités. Il se défausse sur les parents, sur les enseignants et sur les municipalités pour tout faire entièrement à sa place.

Bien sûr, personne n'a eu à gérer une crise sanitaire de cette ampleur dans les temps modernes et nous sommes en première ligne pour savoir combien elle est difficile à affronter. Pas question d'engager de polémique, ni de jeter de pierres inutiles. Mais tout de même.

Inaugurée par la démission de la ministre de la santé partie faire campagne, après l'épisode de la pénurie de masques, après celui de la déclaration de guerre puis de l'envoi au front de fantassins sans équipements, après les bégaiements sur un

confinement qui était la dernière solution, mais dont ils refusaient de dire le nom, après des injonctions contradictoires à n'en plus finir, sur l'intérêt de masques, sur celui du dépistage, sur celui des traitements, **l'Etat entame à compter du 11 mai, la sortie progressive du confinement, sans réelle préparation, mais avec toujours autant d'injonctions contradictoires.** L'annonce d'un déconfinement national et indifférencié, est immédiatement suivie par la déclinaison en vert et rouge d'une carte de France des départements, fluctuante au gré de l'évolution de la situation. Mais, c'est là-dessus qu'en tant que collectivité, nous devrions nous référer pour bâtir un plan de reprise au 11 mai des activités communales.

Encore une fois, nous constatons qu'après s'être défaussé sur les scientifiques en rejetant sur eux ses atermoiements dans la gestion de la crise, l'Etat se décharge sur les collectivités et la population pour en assumer la sortie.

Le gouvernement refuse de remplir son rôle, ne dégage pas le moindre moyen. Il vient même de sortir du jeu le Préfet, son premier représentant local et laisse l'Académie, les enseignants, les personnels administratifs et municipaux, les parents et les élus locaux se sortir seuls d'une situation inextricable.

Ce jeudi 30 avril, le gouvernement se dégage de toute sa responsabilité sur les communes, en produisant un protocole de 63 pages de mesures réglementaires "indispensables" à la réouverture des écoles, concernant les locaux, les moyens et l'organisation. Nous l'avons étudié avec attention. Il n'est pas possible de mettre en œuvre les mesures qu'il contient.

A Septèmes, nous avons toujours tenté de précéder l'évènement, nous avons toujours joué le jeu, toujours pris toutes nos responsabilités, dans tous les domaines de la gestion de cette crise. Nous avons y compris travaillé avec tous enseignants, parents, agents municipaux à l'organisation d'une possible réouverture de l'école et nous continuons de le faire.

Mais là, c'est devenu inacceptable.

Dans ces conditions et si rien ne change d'ici là dans le protocole inapplicable de l'État,

il ne sera pas possible et donc pas question de réouvrir nos écoles le 12 mai prochain.

André Molino





Mission Locale
Marseille

nouvelles modalités de prise de RENDEZ-VOUS

Compte tenu de cette situation exceptionnelle qui perdure, dans l'attente d'un retour à la normale, la Mission locale s'organise pour continuer à prendre en charge toutes les demandes des jeunes Septémois.es.

Désormais, et en attendant le retour de la référente attitrée, pour **prendre un rendez-vous**, il faut :

■ Utiliser l'adresse mail : **mlm.1516@mlmarseille.org**

ou

■ Contacter le standard au **04 96 15 33 70**

RETOUR DU QUESTIONNAIRE **ÉTAT DES LIEUX DE L'IMPACT DU COVID 19** sur les entreprises et les commerces septémois

**Ils sont juste à côté, tous les jours à notre service.
Ils ont aussi besoin de notre solidarité, pensons à faire appel à eux !**

Ce questionnaire diffusé entre le 24 mars et le 17 avril avait pour objectif de connaître l'état du tissu économique septémois au regard de l'impact du COVID 19 sur les activités ainsi que les besoins et interrogations des chefs d'entreprises et commerçants.

La volonté communale est de s'inscrire en relai nécessaire entre le terrain et les chambres consulaires et les institutions (*Région, Département, Métropole, URSSAF...*) afin d'améliorer la gestion des difficultés et des dispositifs au plus près des réalités de terrain.

Le bilan complet a été transmis par courriel aux entreprises et commerces, il est à votre disposition sur le site internet de la commune <http://ville-septemes.fr/covid-19-ec/>

Quelques chiffres d'état des lieux :

■ **Taux de participation : 46,7%**

(47,5% des commerces et 50 % des entreprises).

■ **10,6% des entreprises et 46,3% des commerces** sont fermés par l'effet des mesures gouvernementales.

Sur les entreprises et commerces ayant répondu et qui peuvent prétendre à fonctionner :

■ **79% des commerces** font part d'une activité fortement ralentie et **11% sont à l'arrêt**

■ **50% des entreprises** font part d'une activité fortement ralentie et **47% sont à l'arrêt**.

Première cause évoquée :
baisse de la clientèle.

Il a été demandé aux entreprises et commerces d'évaluer le niveau de risque de devoir déposer le bilan en attribuant une note de 1 à 10 (10 étant le risque maximum).

■ **69,2 % des commerces**

donnent une note égale ou supérieure à 5. Parmi elles, 41% donnent 10

■ **69,7% des entreprises**

donnent une note égale ou supérieure à 5. Parmi elles, 12,1% donnent 10

Les aides et les mesures existantes, c'est bien, mais d'autres mesures utiles et complémentaires seraient nécessaires !

Le bilan révèle que les mesures mises en place (*fonds de solidarité, crédit garanti BPI, chômage partiel, report de loyer...*) sont globalement bien connues et utilisées. Les entreprises et commerces témoignent du rôle clé du comptable.

Il ressort aussi du questionnaire que les entreprises et commerces auraient besoin d'autres mesures d'accompagnement :

■ Visibilité sur la reprise des activités économiques et ses conditions,

■ Possibilité pour certains commerces de ré-ouvrir rapidement,

■ Accès à des masques, gants, gel hydroalcooliques sous plusieurs modalités,

■ Annulations/exonérations partielles des charges et impôts au sens large,

■ Annulation des loyers qui pourrait être adossée à une aide pour les bailleurs dont le revenu du commerce est l'essentiel de la retraite, éventuellement à limiter dans le cadre familial,

■ Création d'un "état de catastrophe sanitaire" permettant de faire jouer leur assurance "perte d'exploitation" à moins que les assureurs ne les prennent directement en charge,

■ Obligation faites aux banques de prêter à taux 0 surtout lorsqu'il s'agit d'un prêt garanti par l'Etat

La commune a porté ces demandes auprès des institutions.

Le bilan a été adressé au Président de la CCI, aux Présidentes de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Métropole Aix Marseille Provence, du Département des Bouches du Rhône ainsi qu'au Président de la Région Sud afin que chacun en prenne connaissance et puissent contribuer à mettre en place les mesures attendues.

De plus, il a été demandé à la Présidente de la Métropole de mettre en place une exonération de la CFE (*Cotisation foncière des entreprises*)

Dès aujourd'hui, une action indispensable pour affronter la crise économique !

Les 4 axes à développer pour gérer efficacement les suites de la crise sanitaire :

■ Faire mieux connaître la situation du tissu économique septémois

■ Accompagner spécifiquement les entreprises et commerces identifiés "en détresse" et ceux qui l'ont demandé

■ Aller à la rencontre des entreprises et commerçants non répondants dès que cela sera possible

■ Poursuivre l'accompagnement des commerces et des entreprises dans l'après confinement

La pérennisation et l'intensification de la relation établie avec le tissu économique entre les entreprises et commerces est indispensable.

Un plan d'action pour l'appui aux entreprises et commerces dans l'après confinement et la promotion du consommateur local est en cours d'élaboration et sera très rapidement mis en œuvre.

Retrouvez toutes les informations utiles et les actions de la commune sur son site internet, dans la page dédiée aux entreprises et commerces : <http://ville-septemes.fr/covid-19-ec/>

Pour toutes questions ou suggestions n'hésitez pas à nous adresser un courriel : technique@ville-septemes.fr